



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la commission ad hoc du 10 avril 2017 au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 06/2017

Centre sportif de Rochettaz

Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Installation d'un éclairage.

Madame la présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
notre commission s'est réunie le 10 avril à 18h00

Etaient présents :
deux membres de la municipalité : Mme Masméjean pour la direction des domaines, gérances et sports et M. Leuba pour la direction de l'urbanisme et de l'environnement.

Mesdames les conseillères : Anne Ganty, Anne Schranz et Pauline Tafelmacher
Messieurs les conseillers : David Gohl (David Häusermann Chapatte) remplacé par Carlos Guilen, Dennis Messerli, Jean-Charles Santschy, Bernard Thilo et Eugène Roy, président de séance.

Nos remerciements vont aux deux membres de l'exécutif ainsi qu'aux chefs de service et responsables techniques de la commune qui ont participé à cette séance. Pour la DUE Messieurs Philippe Daucourt chef de service et Jean-Michel Maradan architecte de la ville. Pour la DGS Monsieur Sébastien Cornuz
Ils ont répondu, de manière compréhensible et presque exhaustive, à l'ensemble des questions que nous nous posions. Il reste quelques incertitudes sur quelques options techniques à prendre .

Dans un premier temps, la séance a eu lieu aux abords des deux terrains de football , puis dans la buvette du football-club de Pully (FCP).

Notre « tour de terrain » a permis aux commissaires de réaliser les nouvelles dimensions que doit prendre la pelouse pour être homologuée. La largeur actuelle du terrain sera augmentée de quatre mètres soit, d'un mètre cinquante à l'Est et de deux mètres cinquante à l'Ouest. L'élargissement à l'Est fera que le public ne pourra plus s'y installer pour regarder un match ; l'espace restant avec l'étang qui s'y trouve devenant trop restreint !

L'aménagement qui sera fait n'aura aucune incidence sur ce plan d'eau.

Il serait intéressant, font remarquer un ou deux commissaires, que cet étang soit un peu plus visible pour que les spectateurs réalisent qu'il existe. Toutefois certains commissaires font valoir, sans trop y croire, que cela pourrait empêcher nos chers batraciens de vivre leurs folles amours en toute quiétude!

Au nord, le terrain futur sera surélevé de 40cm. La pente de 0,4 pourcent permettra à l'eau de pluie de s'évacuer naturellement vers le Sud où elle rejoindra le réseau communal des eaux claires.

La route goudronnée qui jouxte le terrain sera elle aussi surélevée. Cette route est indispensable à l'entretien de l'entrée du gros tube qui reçoit les eaux de la Paudèze et les fait passer sous les installations sportives. L'entrée de ce tube doit être régulièrement libérée des troncs et branches que la rivière charrie lors de gros orages.

Le terrain actuel, en matière synthétique, a bien supporté les outrages du temps. Posé il y a une dizaine d'années, il va encore durer d'autant. Il faudra cependant en sonder à nouveau le dessous et le régénérer l'année prochaine.

Les nouvelles pelouses synthétiques se sont grandement améliorées ces dernières années. Les pelouses *imitation gazon* sont excellentes et les joueurs ne s'y râpent plus les genoux. Seule ombre au tableau, la concurrence pour ce genre de pelouse synthétique est faible. On ne connaît que deux ou trois fournisseurs sérieux. Par contre, cinq poseurs de tapis sont déjà en concurrence.

Les nouveaux mâts, posés il y a presque deux ans (avec des boîtiers permettant de recevoir de nouvelles leds non encore homologuées) ont déjà permis à la commune de faire de substantielles économies. Coût pour l'électricité en 2015 : CHF 42'000 ; seulement 10'000 en 2016 !

Les futurs mâts, qui seront posés autour du nouveau terrain, auront un système à poulie qui permettra d'en descendre l'éclairage pour en changer les leds. Le flot de lumière inondant les terrains sera encore réduit. Il est déjà fort adapté aux normes concernant la faune du site.

Réunis autour d'une grande table dans la buvette du club, les commissaires abordent la question du coût de cette nouvelle structure de CHF 3'420'000. Plusieurs avouent que « cela leur a fait un choc » et osent espérer que les 15 % d'imprévus ne seront pas utilisés ! Le coût semble cependant justifié lorsqu'on entre dans l'ensemble de la problématique ; même pour les gradins préfabriqués des spectateurs, une solution pourtant « light » ! En effet, il faudra non seulement les intégrer dans le talus, mais leur apporter une sous-structure en béton, vu qu'il s'agit aussi d'un remblais peu stable.

Mme Masmejean est convaincue qu'il faut vraiment trouver une solution adaptée à la réalité. Actuellement, il y a environ 480 joueurs et beaucoup de juniors aimeraient s'inscrire. Ce qui pour l'instant est impossible. Le Football Club de Pully est « le plus grand club » de la commune. « En tout cas pour la jeunesse » ajoute-t-elle, voyant un ou deux commissaires froncer les sourcils. (Ndlr : la concurrence entre clubs semble forte à Pully et chaque club semble aussi avoir quelques attentes vis à vis de la commune !). M. Leuba ajoute que « même les filles se mettent au foot ». Heureusement il y a une bonne entente intercommunale et de bonnes collaborations avec d'autres clubs qui accueillent quelques-unes de nos équipes sur leur terrains. Mais cela ne peut être que provisoire.

Renseignements pris, un commissaire informe la commission que le terrain actuel en gazon pourrait être utilisé 17 h par semaine, à condition de subir un entretien très coûteux en main d'œuvre, comme cela se fait encore ici ou là. L'entretien de la pelouse en synthétique sera par contre minime et offrira 34 h d'utilisation. De plus, il y aura moins d'annulations de matchs pour cause de pluie.

Notre nouveau terrain sera peut-être considéré comme une *nouvelle structure* par le canton. Nous pourrions alors recevoir une subvention de 140 à 150'000 francs.

Une petite question (insidieuse?) est alors posée : « y-a-t-il une ou plusieurs demandes du FCP que la municipalité n'aurait pas prises en considération » ? « Non, la collaboration avec le comité du FCP a été harmonieuse et de qualité ».

La discussion tourne ensuite sur des situations où, dans le passé, des clubs ont du payer tout ou partie d'une installation qu'ils désiraient. Ceci permet aux deux membres de notre exécutif de mettre en avant la nouvelle politique de la municipalité vis à vis des divers clubs de la commune. Peu à peu, et dans la mesure du possible, notre commune prend en charge les infrastructures nécessaires aux activités des divers clubs sportifs ou autres. Elle n'exige pas de location. « Tout est gratuit ! Il y avait trop d'inégalités et de l'administratif inutile, les clubs subventionnés rétrocédant une partie de ce qu'ils avaient reçu de la commune à la commune ».

L'installation de ce nouveau terrain devrait pouvoir se réaliser pendant la période creuse pour les activités footballistiques.

Notre équipe du FCP, actuellement en deuxième ligue pourrait monter en deuxième *ligue supérieure*. Dans ce cas elle sera dispensée de jouer sur un terrain homologué pendant une année. Une fois le préavis accepté, nous serons dans les temps !

En fin de séance un commissaire redit son envie de voir le vallon de la Paudèze re-considéré comme un tout et non grignoté peu à peu (silo à sel, terrains redimensionnés, futurs plans de quartiers pour immeubles). Avant toute chose il faudrait se préoccuper de redonner à ce vallon, tant que faire se peut, son cachet et caractère de « vallon où coule une rivière ». Un sentier pédestre le long de la rivière serait un bon début. La réalisation du cheminement imaginé par le projet de renaturation du bas de la Paudèze est difficile mettre en route nous avoue M. Daubourg. Des propriétaires sur ce parcours s'y opposent. On devra pourtant y arriver nous rassure M. Leuba : « l'environnemental est ancré dans la politique cantonale ».

La Commission des Finances a donné un préavis financier favorable à l'objet qui nous occupe. Les quelques erreurs chiffrées de la page 9 de notre préavis seront corrigées. (Ndlr. Elles l'ont été au lendemain de notre rencontre. Se référer au MEL de Monsieur Stéphane Chevalier).

A l'unanimité, la commission ad hoc invite le conseil communal à allouer à la municipalité le montant de CHF 3'420'000 comme crédit d'investissement pour l'objet de notre préavis.

La séance est levée à 19h50

Signature du président de séance : Eugène Roy

Pully, le 15 avril 2017